

COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA VACCINATION du 23 au 29 avril 2018.

Marseille, le 23 avril 2018.

A l'occasion de la semaine européenne de la vaccination, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Comité régional d'éducation pour la santé (Cres) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) ont invité leurs partenaires à se mobiliser : Assurance maladie, villes, institutions, centres hospitaliers, professionnels de santé libéraux, associations... pour mener sur l'ensemble de la région des actions de sensibilisation, d'information et de vaccination.

La vaccination est probablement l'action de santé publique la plus efficace. Pourtant, elle fait l'objet d'une défiance croissante de la part du grand public. En 2016, selon le Baromètre santé de Santé publique France, la proportion de la population française qui se dit défavorable à la vaccination en général atteint près de 25 %.

La Semaine de la vaccination (SEV) a été justement créée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de communiquer en direction du public et des professionnels de santé et mieux faire connaître les enjeux de la vaccination. Elle est coordonnée au niveau national par le Ministère des solidarités et de la santé et Santé publique France.

Cette 12^{ème} édition aura pour thème « **la vaccination du nourrisson** » avec l'entrée en vigueur de l'**extension des obligations vaccinales de l'enfant de moins de deux ans**.

Des actions en région Paca

173 actions de sensibilisation vont se dérouler durant la SEV 2018 en Paca : stands d'information, séances de vaccination hors les murs, sensibilisation des professionnels de santé, actions de relais... (*voir liste ci-jointe*).

Nouveau : 11 vaccins obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, 11 vaccinations sont désormais obligatoires chez l'enfant (contre 3 auparavant). Il s'agit des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B, le pneumocoque, le méningocoque C, la rougeole, les oreillons et la rubéole. Plus de 7 enfants sur 10 recevaient déjà ces vaccinations inscrites dans le calendrier vaccinal avant la nouvelle loi.

Ces vaccinations sont désormais exigées à partir du 1^{er} juin 2018 pour l'entrée ou le maintien en collectivité d'enfants des enfants nés à partir du 2 janvier 2018.

Une convention entre la ville de Marseille et l'Assurance maladie

La Semaine européenne de la vaccination sera également l'occasion pour la ville de Marseille et la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône de signer une convention de financement. Elle permettra au centre de vaccination de la Ville, de proposer, à titre gratuit, aux assurés sociaux ou à leurs ayants droit, les vaccins recommandés et obligatoires inscrits au calendrier vaccinal.

La prise en charge des vaccins par l'Assurance Maladie intervient suite à l'habilitation, par l'ARS Paca, du centre de vaccination de la ville de Marseille.

Rougeole, vaccinez-vous !

Depuis le début de l'année 2018, une recrudescence des cas de rougeole en France est observée. La région Paca fait partie des régions les plus touchées : au 18 avril, 87 cas ont été signalés à l'ARS, et 19 cas ont été hospitalisés. La majorité des cas (76 %) n'était pas vaccinée.

La région Paca enregistre des taux de couverture vaccinale inférieurs à la moyenne nationale pour la vaccination rougeole.

Contacts Presse

Agence régionale de santé Paca

ars-paca-communication@ars.sante.fr

04 13 55 83 70

Comité régional d'éducation pour la santé Paca

Lisbeth Fleur

lisbeth.fleur@cres-paca.org

04 91 36 56 97

Ville de Marseille

Lorène Prudhomme

lprudhomme@marseille.fr

04 91 14 64 36

CPCAM13

Laurence Le Bihan

laurence.le-bihan@cpam-marseille.cnamts.fr

06 87 35 66 20



Semaine
européenne
de la vaccination

Prévention Protection Vaccination

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@ARSPaca

